

Sommaire

Annexe 1 – Bilan des plans nationaux dans le champ des personnes handicapées	2
Plan pluriannuel du handicap et schémas handicaps rares.....	2
Troisième plan Autisme	4
Crédits issus de la Conférence nationale du handicap (SQEOMS)	8
Stratégie nationale pour l'autisme au sein des TND.....	10
Prévention des départs en Belgique 2016-2018 et gestion des situations critiques.....	12
Prévention des départs en Belgique 2020.....	14
Communauté 360	15
École inclusive	17
Stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance	19
Stratégie déconfinement	20
Annexe 2 – Bilan des plans nationaux dans le champ des personnes âgées	22
Plan Solidarité grand âge.....	22
Plan national Alzheimer	26
Le plan Maladies neurodégénératives	28
Conclusion.....	30
Annexe 3 – Bilan de la stratégie Agir pour les aidants PA-PH.....	31
Bilan de la stratégie agir pour les aidants dans le champ des personnes âgées.....	31
Bilan de la stratégie Agir pour les aidants dans le champ des personnes en situation de handicap	33

Annexe 1 – Bilan des plans nationaux dans le champ des personnes handicapées

Plan pluriannuel du handicap et schémas handicaps rares

Les places et les montants notifiés

Depuis 2008, la CNSA a notifié **1 250,4 millions d'euros** pour la création de **40 226 places** en faveur des personnes en situation du handicap au titre du programme pluriannuel du handicap (PPH) 2008-2014 et des schémas handicaps rares (dont 24 millions d'euros pour le second, 2014-2018).

		Places	Millions d'€
Adultes	Dépistage/cure ambulatoire	-	1,5
	Établissement	16 219	652,7
	Service	10 759	149,7
	Total	26 978	803,9
Enfants	Dépistage/cure ambulatoire	-	50,0
	Établissement	5 342	253,0
	Service	7 905	143,5
	Total	13 247	446,5
Total général		40 225	1 250,4

Les places autorisées et les montants engagés

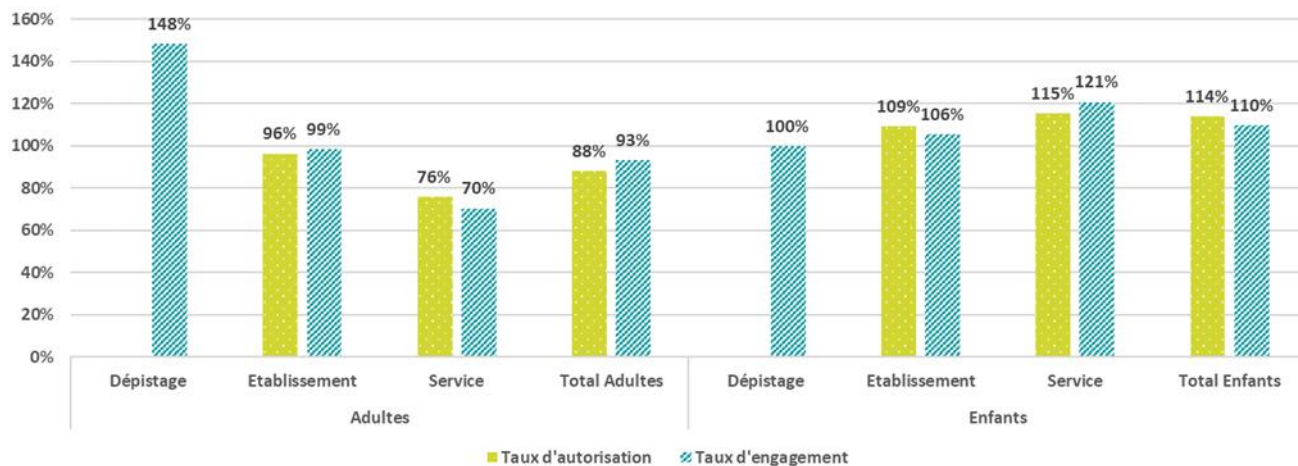
Au 31 décembre 2021, 38 885 places sont autorisées et 1 241,42 millions d'euros engagés, soit 97 % des places et 99 % des crédits notifiés.

		Places	Millions d'€	Taux d'autorisation	Taux d'engagement
Adultes	Dépistage	1	2,23	-	148 %
	Établissement	15 616	643,27	96 %	99 %
	Service	8 147	105,41	76 %	70 %
	Total Adultes	23 764	750,91	88 %	93 %
Enfants	Dépistage	164	49,98 ¹	-	100 %
	Établissement	5 833	267,15	109 %	106 %
	Service	9 125	173,39	115 %	121 %
	Total Enfants	15 122	490,52	114 %	110 %
Total général		38 886	1 241,43	97 %	99 %

¹ Dans la continuité de la fiabilisation des bases en 2020, une dernière régularisation a été effectuée concernant une agence régionale de santé (ARS).

On observe un transfert de crédits du champ « adultes », et plus particulièrement des objectifs fixés pour le développement de l'offre en milieu ordinaire, au bénéfice du champ « enfants ».

Figure 1 : Taux d'autorisation et d'engagement, PPH-HR, au 31 décembre 2021



Les places installées, les montants consommés et les prévisions

Au 31 décembre 2021, 38 288 places sont installées, et 1 221,94 millions d'euros consommés. À l'horizon 2026, au regard des prévisions, 100 % des crédits PPH et schéma HR seraient consommés.

		Réalisation au 31/12/2021		Prévision au 31/12/2026		Taux d'exécution	Taux de consommation
		Places	Millions d'€	Places	Millions d'€		
Adultes	Dépistage	1	2,23	1	2,23	-	148 %
	Établissement	15 217	628,05	15 735	649,51	97 %	100 %
	Service	8 073	104,20	8 195	106,38	76 %	71 %
	Total Adultes	23 291	734,48	23 931	758,12	89 %	94 %
Enfants	Dépistage	83	49,33	166	50,48	-	101 %
	Établissement	5 798	264,97	5 873	269,64	110 %	107 %
	Service	9 117	173,17	9 137	174,25	116 %	121 %
	Total Enfants	14 998	487,47	15 176	494,36	115 %	111 %
Total général		38 289	1 221,95	39 107	1 252,48	97 %	100 %

Troisième plan Autisme

Les places et les montants notifiés

L'amélioration de l'accueil en établissement et le développement de l'accompagnement en milieu ordinaire constituaient des enjeux forts du 3^e plan Autisme, doté d'une enveloppe de 195 millions d'euros dédiés à l'évolution quantitative et qualitative de l'offre médico-sociale².

En ce qui concerne l'évolution quantitative, au total, 156,2 millions d'euros ont été notifiés pour le développement de places en établissements et services médico-sociaux (ESMS), dont 48 % spécifiquement fléchés pour les adultes, répartis comme suit.

Notifications agrégées	Places	M€
MAS, FAM, SAMSAH	1 740	65,1
SESSAD	990	28,7
UEM	700	28,0
CAMSP – CMPP	0	17,5
Accueil temporaire (AT), AH/EH	331	14,0
Autre structure	53	2,9
Total	3 815	156,2

Les places autorisées et les montants engagés

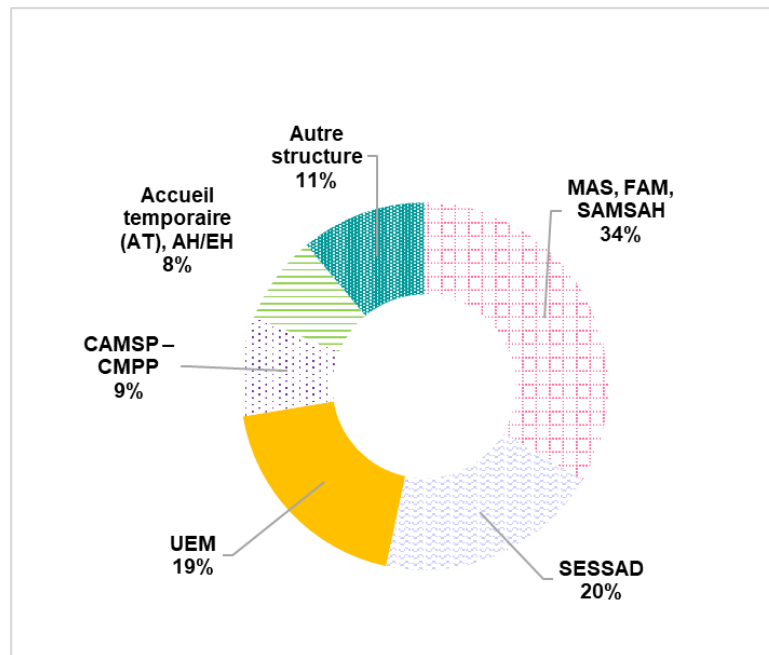
Au 31 décembre 2021, 153 millions d'euros étaient effectivement engagés par les agences régionales de santé (ARS) pour la création de plus de 3 780 places ou dispositifs au titre du 3^e plan Autisme.

	Montants engagés (millions d'€)	Taux d'engagement
MAS, FAM, SAMSAH	51,3	78,8 %
SESSAD	30,4	105,9 %
UEM	29,1	103,9 %
CAMSP – CMPP	13,4	76,6 %
Accueil temporaire (AT), AH/EH	11,9	85,0 %
Autre structure	16,9	582,8 % ³
Total	153,0	98,0 %

² Dotée de 38,5 millions d'euros, l'évolution qualitative, au sens de l'instruction du 18 décembre 2015 relative à l'évolution de l'offre médico-sociale accueillant et accompagnant des personnes avec troubles du spectre de l'autisme, ne fait pas l'objet d'étude dans le présent bilan.

³ Les « autres structures » sont majoritairement des instituts médico-éducatifs (IME), des équipes mobiles et des établissements et services expérimentaux. Les ARS ont dirigé leurs crédits vers ces offres de manière très supérieure à la cible fixée dans le troisième plan Autisme.

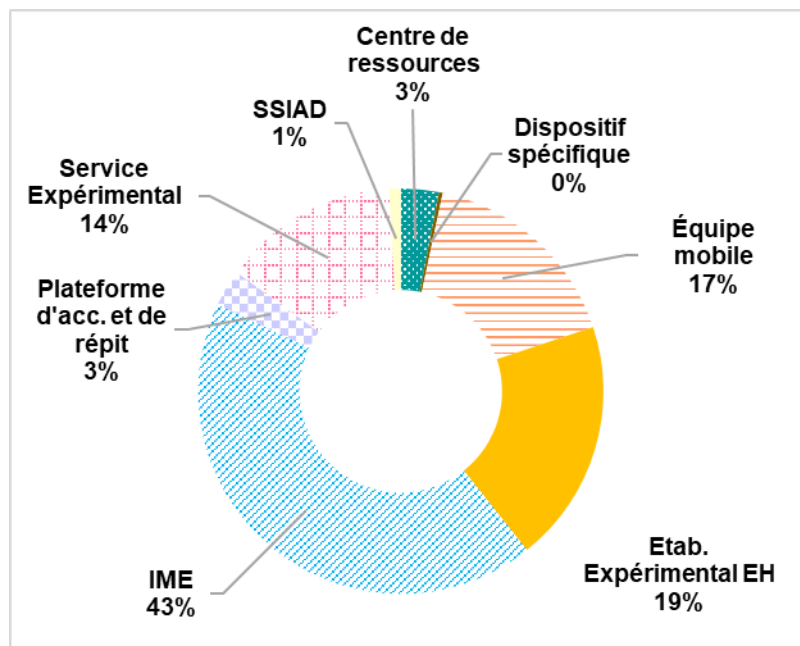
Figure 2 : Répartition des montants engagés relatifs au 3e plan Autisme au 31 décembre 2021



Source : Liste des actions d'autorisation SEPPIA.

Plus particulièrement, concernant les autres structures qui représentent près de 11 % des crédits engagés, les opérations portent principalement sur les IME (43 %), les structures expérimentales (19 %) et les équipes mobiles (17 %). Dans une moindre mesure, on constate des opérations vers des PFR, des centres de ressources, des services de soins infirmiers à domicile (SSIAD) et des dispositifs spécifiques.

Figure 3 : Focus sur « Autre structure » au 31 décembre 2021



Source : Liste des actions d'autorisation « Autres structures » SEPPIA.

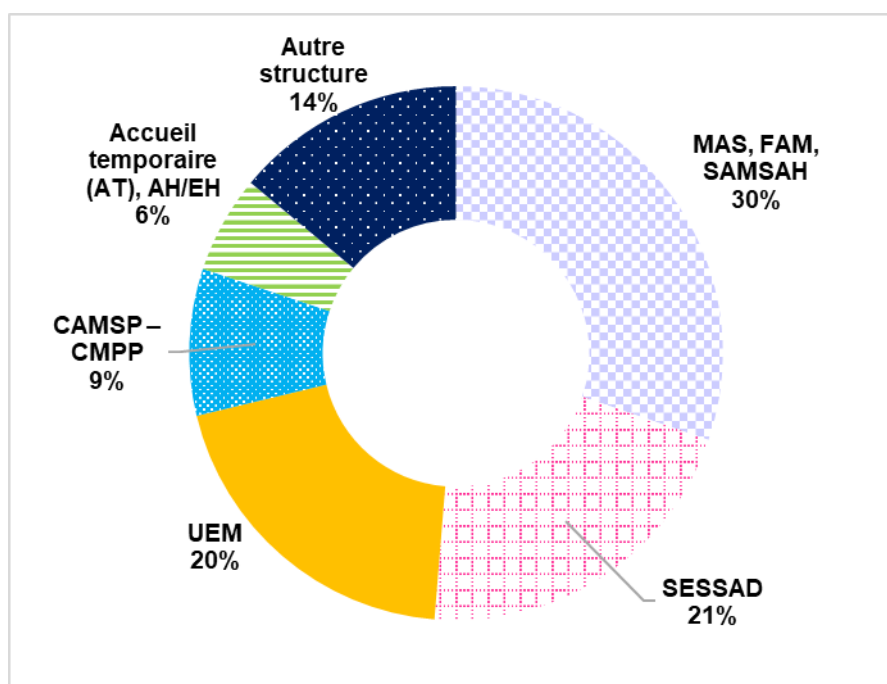
Les places installées, les montants consommés et les prévisions

Au 31 décembre 2021, 147,4 millions d'euros étaient effectivement consommés par les ARS pour la création de 3 765 places ou dispositifs au titre du 3^e plan Autisme.

	Montants consommés (millions d'€)	Taux d'exécution effectif	Montants programmés (millions d'€)	Taux d'exécution prévisionnel
MAS, FAM, SAMSAH	44,6	69 %	54,8	84 %
SESSAD	31	108 %	31,5	110 %
UEM	29,4	105 %	29,5	105 %
CAMSP – CMPP	13,1	75 %	14,1	81 %
Accueil temporaire (AT), AH/EH	8,7	62 %	12,5	89 %
Autre structure	20,6	710 %	20,7	714 %
Total	147,4	94 %	163,1	104 %

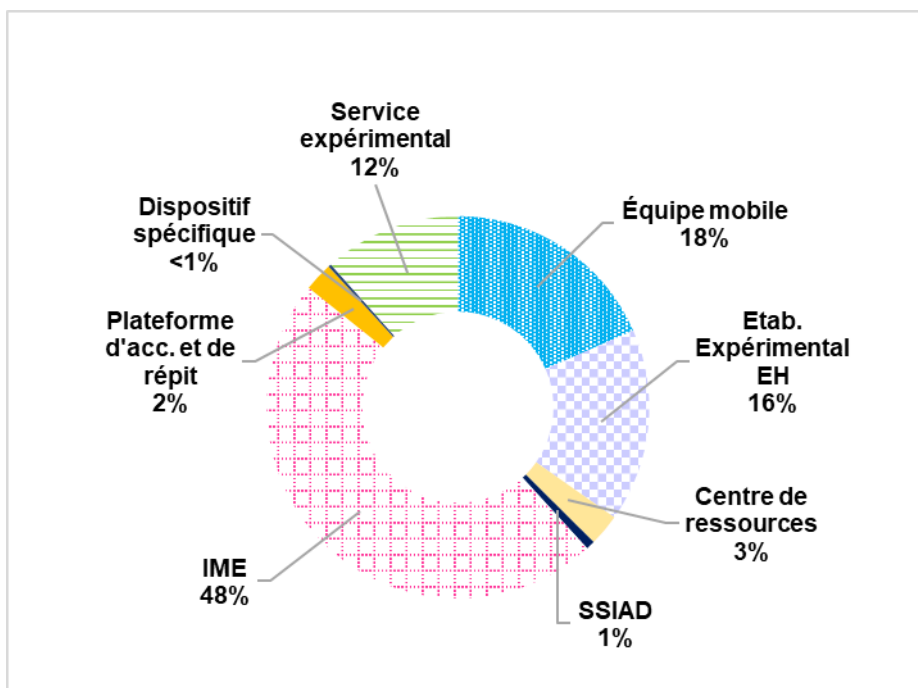
À l'horizon 2025, plus de 4 000 places ou dispositifs devraient être installés et 163,1 millions d'euros consommés, soit 104 % des montants notifiés.

**Figure 4 : Répartition des montants consommés relatifs au 3e plan Autisme
au 31 décembre 2021**



Source : Liste des actions d'installation SEPPIA.

Figure 5 : Focus sur « Autre structure » au 31 décembre 2021



Source : Liste des actions d'installation SEPPIA.

Crédits issus de la Conférence nationale du handicap (SQEOMS⁴)

Les montants notifiés

Les crédits de la stratégie quinquennale de transformation de l'offre médico-sociale en faveur des personnes handicapées, inscrits dans la circulaire DGCS/3B/2017/148 du 2 mai 2017 à hauteur de **180 millions d'euros**, doivent permettre d'amplifier la dynamique d'évolution de l'offre déjà engagée par les ARS, en lien avec les conseils départementaux.

Les actions visées sont à la fois des actions de développement quantitatif de l'offre (en ciblant les territoires prioritaires) et des actions de transformation de l'offre pour favoriser son évolution qualitative et sa restructuration. **Un objectif minimal de 50 % d'actions de transformation est visé.**

	CNH Développement M€	CNH Transformation M€	Total CNH M€
Crédits notifiés	90	90	180

Les montants engagés

Au 31 décembre 2021, 144,5 millions d'euros sont engagés, soit 80 % des crédits notifiés.

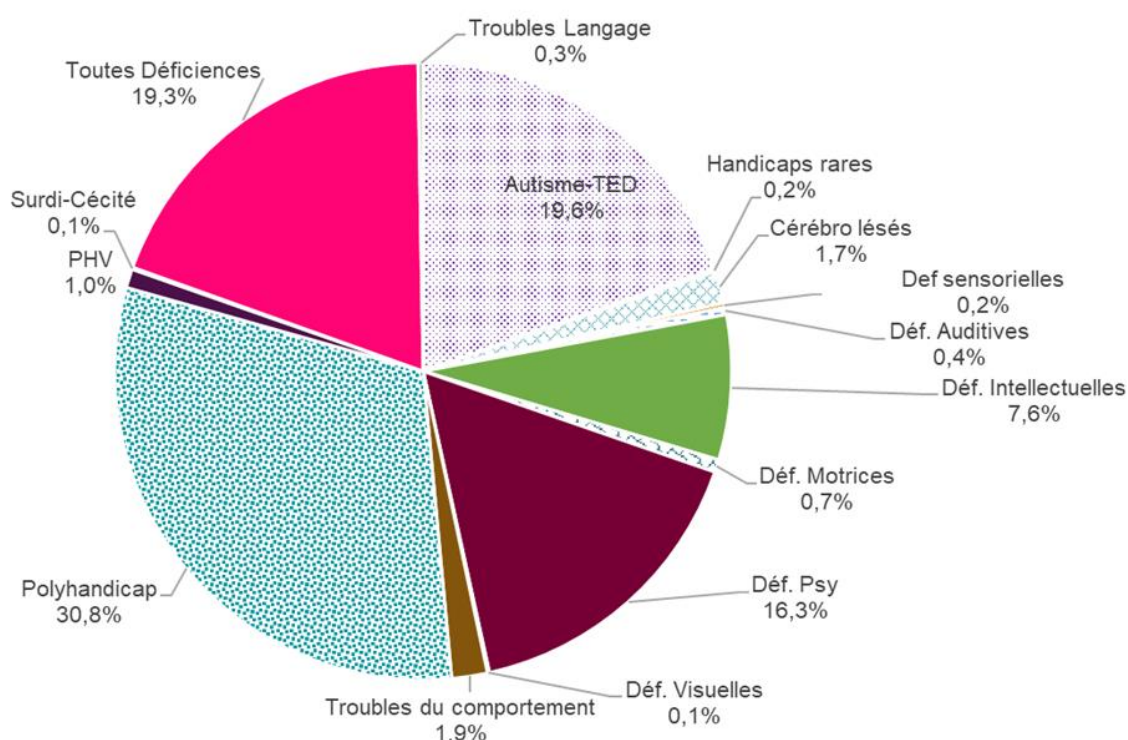
		CNH Développement	CNH Transformation	Total CNH
Adultes	Dépistage	0,2	0,0	0,2
	Établissement	31,0	21,6	52,6
	Service	14,2	5,3	19,5
	Total Adultes	45,3	26,9	72,2
Enfants	Dépistage	2,1	1,1	3,3
	Établissement	32,1	14,7	46,8
	Service	16,1	6,1	22,2
	Total Enfants	50,3	22,0	72,3
Total général		95,6	48,9	144,5
Taux d'engagement		106 %	54 %	80 %

Les autorisations prises concernent autant les adultes que les enfants. Par ailleurs, la majorité des crédits sont mobilisés au titre du développement de l'offre, qui dépasse l'objectif initialement fixé au détriment de celui sur la transformation.

Plus d'un tiers des crédits sont fléchés sur le polyhandicap.

⁴ Stratégie quinquennale de l'évolution de l'offre médico-sociale.

Figure 6 : Répartition par public des engagements CNH au 31 décembre 2021



Les montants consommés et les prévisions

Au 31 décembre 2021, 113,1 millions d'euros sont consommés, avec une légère prépondérance du champ « enfants » qui mobilise 52 % des crédits.

		Réalisation au 31/12/2021		Prévision au 31/12/2026	
		CNH Développement M€	CNH Transformation M€	CNH Développement M€	CNH Transformation M€
Adultes	Dépistage	0,2	0,0	0,3	0,0
	Établissement	20,9	15,0	46,4	24,5
	Service	13,2	5,1	18,4	5,9
	Total Adultes	34,3	20,0	65,1	30,4
Enfants	Dépistage	1,6	1,1	3,0	1,3
	Établissement	21,3	14,6	34,9	18,9
	Service	14,0	6,1	18,1	6,9
	Total Enfants	36,9	21,8	56,1	27,1
Total général		71,2	41,9	121,1	57,5
Taux de consommation		89 %	52 %	151 %	72 %

À l'horizon 2026, 99 % des crédits notifiés au titre de la CNH devraient être consommés, avec un rééquilibrage au profit du champ « adultes » (53 %). La part relevant d'une transformation de l'offre sera néanmoins inférieure à la cible initialement définie, le versant développement de l'offre étant à ce stade le levier privilégié.

Stratégie nationale pour l'autisme au sein des TND

Les places et les montants notifiés

La stratégie nationale pour l'autisme est accompagnée d'un plan de financement à 344 millions d'euros, dont 138,2 millions d'euros sur l'OGD médico-social.

Ces crédits ont progressivement été délégués aux ARS dans le cadre de diverses instructions et circulaires :

- > 106,7 millions d'euros dans le cadre de l'instruction interministérielle n° DGCS/SD3B/DGOS/DGS/CNSA/2019/44 du 25 février 2019 relative à la mise en œuvre de la stratégie nationale pour l'autisme au sein des troubles du neurodéveloppement 2018-2022 ;
- > 11,1 millions d'euros dans le cadre de l'instruction n° DIA/DGCS/SD3B/CNSA/2020/25 du 15 avril 2020 complémentaire à l'instruction interministérielle n° DGCS/SD3B/CNSA/2019/44 du 25 février 2019 relative à la mise en œuvre de la stratégie nationale pour l'autisme au sein des troubles du neurodéveloppement 2018-2022 ;
- > 13,7 millions d'euros dans le cadre de l'instruction n° DGCS/SD5C/DSS/SD1A/CNSA/DESMS/2020/87 du 5 juin 2020 relative aux orientations de l'exercice 2020 pour la campagne budgétaire des établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes en situation de handicap et des personnes âgées ;
- > 6,8 millions d'euros dans le cadre de l'instruction n° DGCS/5C/DSS/1A/CNSA/DESMS/2021/119 du 8 juin 2021 relative aux orientations de l'exercice 2021 pour la campagne budgétaire des établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes en situation de handicap et des personnes âgées.

Mesures	Notifiées en 2019	Notifiées en 2020	Notifiées en 2021	Total
PCO 0-6 ans	9,9	3	-	12,9
PCO 7-12 ans	-	-	3	3
UEMA	50,4	-	-	50,4
UEEA	4,5	8,1	-	12,6
Scolarisation	-	11,1	-	11,1
CRA	1,5	-	-	1,5
Répît	-	2,55	-	2,55
Adultes	40,4	-	-	40,4
URTSA ⁵	-	-	3,8	3,8
Total	106,7	24,75	6,8	138,25

⁵ Unité résidentielle pour personnes adultes porteuses de troubles du spectre de l'autisme en situation très complexe.

Les places autorisées et les montants engagés

Au 31 décembre 2021, 79,4 millions d'euros sont effectivement engagés par les ARS au titre de la Stratégie nationale pour l'autisme au sein des TND pour la création de près de 2 340 places ou dispositifs supplémentaires.

	Notifié	Engagement	Taux d'engagement
PCO 0-6 ans	12,9	12	93 %
PCO 7-12 ans	3	0,4	13 %
UEMA	50,4	31,1	62 %
UEEA – DAR	12,6	10,7	85 %
Scol.	11,1	13	117 %
Répit	2,55	1,3	51 %
CRA	1,5	1,5	100 %
Adultes	40,4	6,8	17 %
URTSA	3,8	2,5	66 %
Total	138,25	79,3	57 %

Certaines mesures présentent des taux d'engagement supérieurs à 100 % traduisant des transferts de crédits entre les différentes mesures de la stratégie. À titre d'exemple, les ARS ont mobilisé des crédits de la mesure « services adultes » pour renforcer la mesure « scolarisation ».

Les places installées, les montants consommés et les prévisions

Au 31 décembre 2021, près de 77,5 millions d'euros sont effectivement consommés par les ARS au titre de la Stratégie nationale pour l'autisme au sein des TND pour la création de près de 2310 places ou dispositifs supplémentaires.

À l'horizon 2025, selon les dates d'installation prévisionnelles renseignées par les ARS, 136,2 millions d'euros devraient être consommés pour la création de plus de 4036 places ou dispositifs. Le taux d'exécution prévisionnel s'élève à plus de 99 % des crédits notifiés.

On constate que les ARS prévoient d'opérer des transferts de crédits entre les mesures de la stratégie, notamment en faveur d'une offre de répit, mais également afin de soutenir les dispositifs de scolarisation, les PCO TND et les URTSA.

	Notifié	Consommation	Taux d'exécution	Installations prévisionnelles	Taux d'exécution prévisionnel
PCO 0-6 ans	12,9	11,6	90 %	13,3	103 %
PCO 7-12 ans	3	0,3	10 %	2,9	97 %
UEMA	50,4	31	62 %	48,4	96 %
UEEA – DAR	12,6	10,7	85 %	14,4	114 %
Scol.	11,1	12,9	116 %	14,8	133 %
Répit	2,55	1,1	43 %	5,2	204 %
CRA	1,5	1,3	87 %	1,7	113 %
Adultes	40,4	6,2	15 %	29,6	73 %
URTSA	3,8	2,5	66 %	5,9	155 %
Total	131,4	77,6	56 %	-	99 %

Prévention des départs en Belgique 2016-2018 et gestion des situations critiques

Les montants notifiés

Depuis 2016, des crédits sont délégués aux ARS afin de favoriser la prévention des départs en Belgique (30 millions d'euros) et la gestion des situations critiques (25 millions d'euros). Depuis 2020, ces crédits sont intégrés dans le système d'information SEPPIA de la CNSA afin d'avoir de la visibilité sur les engagements pris par les ARS.

Pour favoriser la résolution des situations critiques, 10 millions d'euros supplémentaires ont été délégués en 2021 aux régions ne bénéficiant pas de l'enveloppe de crédits destinés à la prévention des départs non souhaités en Belgique pour 2020 (voir *infra*), soit un total de 35 millions d'euros s'ajoutant aux 30 millions initiaux.

Les montants engagés

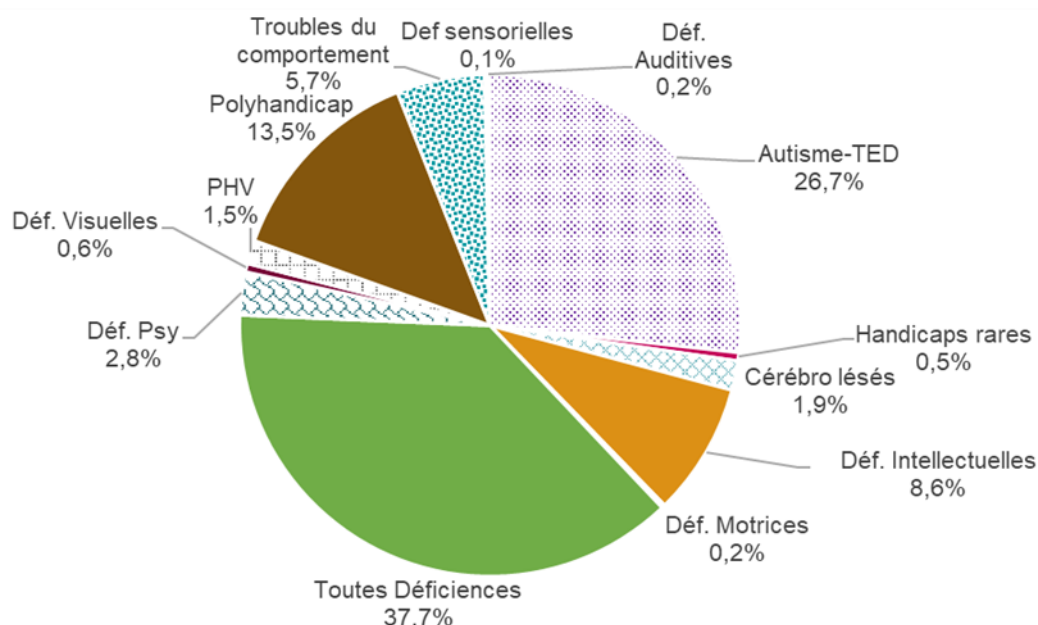
Au 31 décembre 2021, 43,48 millions d'euros sont engagés, soit 67 % des crédits notifiés (65 millions d'euros).

		Prév. Belgique	Situations critiques	Total
Adultes	Dépistage	0,01	0,07	0,08
	Établissement	7,06	5,27	12,33
	Service	2,34	0,75	3,08
	Total Adultes	9,40	6,09	15,49
Enfants	Dépistage	0,03	0,05	0,08
	Établissement	8,53	5,98	14,51
	Service	8,66	4,74	13,40
	Total Enfants	17,22	10,77	27,99
Total général		26,62	16,86	43,48
Taux d'engagement		89 %	48 %	67 %

Les autorisations prises concernent majoritairement les enfants (64 %).

Par ailleurs, près de 38 % des projets concernent tous les types de handicaps.

Figure 7 : Répartition par public des engagements Prévention des départs en Belgique et situations critiques au 31 décembre 2021



Les montants consommés et les prévisions

Au 31 décembre 2021, 39,2 millions d'euros sont consommés avec une tendance plus marquée pour le champ « enfants », mobilisant 68 % des crédits.

		Réalisation au 31/12/2021		Prévision au 31/12/2026	
		Prév. Belgique M€	Situations critiques M€	Prév. Belgique M€	Situations critiques M€
Adultes	Dépistage	0,01	0,07	0,01	0,22
	Établissement	6,09	3,70	7,44	17,54
	Service	2,34	0,70	3,01	2,13
	Total Adultes	8,44	4,47	10,46	19,89
Enfants	Dépistage	0,03	0,05	0,03	0,05
	Établissement	7,44	5,71	10,49	7,74
	Service	8,66	4,72	9,13	6,89
	Total Enfants	16,12	10,48	19,64	14,69
Total général		24,56	14,95	30,10	34,58
Taux de consommation		82 %	43 %	100 %	99 %

À l'horizon 2026, 99 % des crédits notifiés au titre de la prévention des départs en Belgique devraient être consommés, et 99 % au titre des situations dites critiques.

Prévention des départs en Belgique 2020

Les montants notifiés

Dans la continuité du plan de prévention des départs non souhaités vers la Belgique initié en 2016, une autorisation d'engagement de **90 millions d'euros** a été notifiée en 2020 aux trois ARS les plus concernées par ces départs (Grand Est, Hauts-de-France et Île-de-France).

Les montants engagés

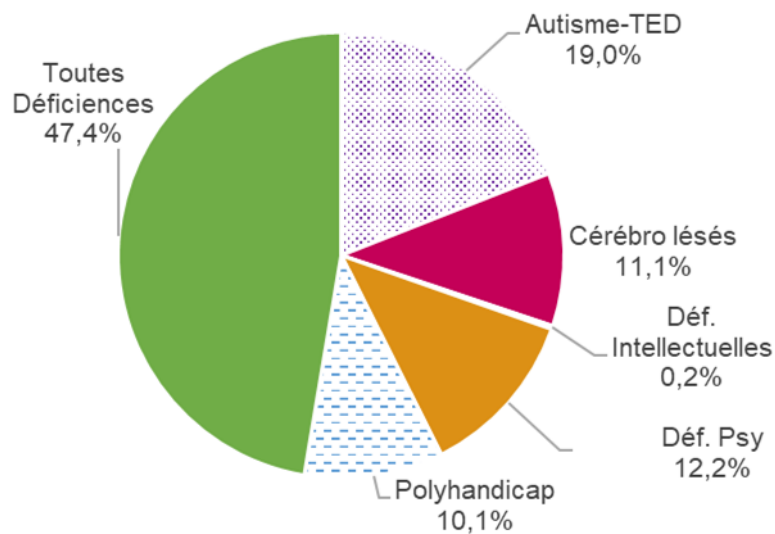
Au 31 décembre 2021, 24,10 millions d'euros sont engagés, soit 27 % des crédits notifiés.

		Prév. Belgique 2021
Adultes	Dépistage	1,48
	Établissement	17,41
	Service	3,78
	Total Adultes	22,67
Enfants	Établissement	1,20
	Service	0,23
	Total Enfants	1,43
Total général		24,10
Taux d'engagement		27 %

Les autorisations prises concernent majoritairement les adultes (94 %).

Par ailleurs, près de la moitié des projets concernent tous les types de handicaps, et 20 % l'autisme.

Figure 8 : Répartition par public des engagements Prévention des départs en Belgique au 31 décembre 2021



Les montants consommés et les prévisions

Au 31 décembre 2021, 11,16 millions d'euros sont consommés avec une prépondérance pour le champ « adultes » qui mobilise 87 % des crédits.

		Réalisation au 31/12/2021	Prévision au 31/12/2026
Adultes	Dépistage	1,30	1,48
	Établissement	5,31	65,95
	Service	3,12	20,27
	Total Adultes	9,72	87,71
Enfants	Établissement	1,20	2,05
	Service	0,23	0,23
	Total Enfants	1,43	2,29
Total général		11,16	90,00
Taux d'engagement		12 %	100 %

À l'horizon 2026, l'ensemble des crédits devraient être consommés avec une tendance plus marquée dans le champ « adultes ».

Communauté 360

Les montants notifiés

Afin de soutenir les initiatives de coopération renforcée ayant émergé lors de la crise sanitaire :

- > **15,2 millions d'euros** ont été délégués pour soutenir la constitution des communautés territoriales dans chaque département, dont 5 millions d'euros en 2021 ;
- > **13,9 millions d'euros** ont été délégués afin de permettre le développement des solutions d'accompagnement mobilisées par les Communautés « 360 », dans une optique de complémentarité avec le développement des solutions déployées au titre d'autres plans ou stratégies nationaux ;
- > **5 millions d'euros** ont été délégués en 2021 au titre du soutien à l'autodétermination.

Les montants engagés

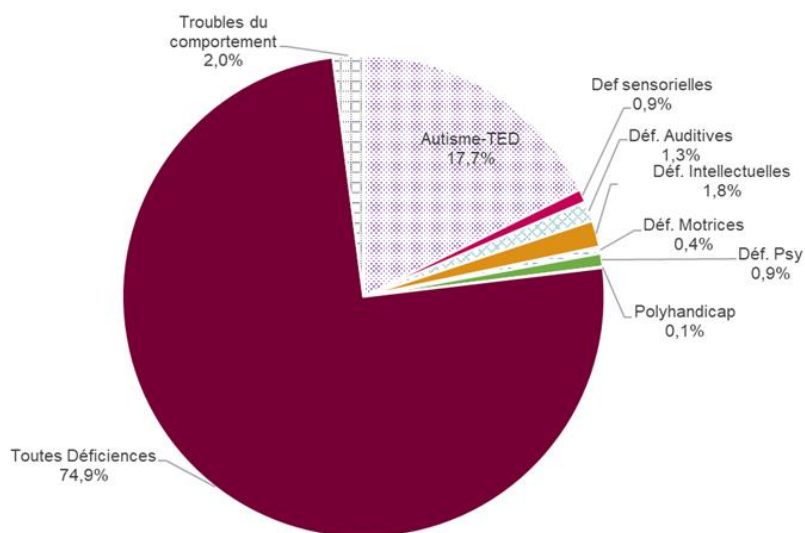
Au 31 décembre 2021, 11,20 millions d'euros sont engagés, soit 33 % des crédits notifiés.

		Équipes territoriales	Activation réponses besoins	Soutien à l'autodétermination	Total général
Adultes	Établissement	-	1,48	-	-
	Service	-	1,08	-	-
	Total Adultes	-	2,55	-	-
Enfants	Établissement	-	0,68	-	-
	Service	-	2,55	-	-
	Total Enfants	-	3,23	-	-
Total général		5,90	5,79	0	11,69
Taux d'engagement		39 %	42 %	0 %	34 %

62 équipes territoriales sont comptabilisées comme autorisées.

Au niveau des crédits devant permettre le développement de solutions d'accompagnement, les engagements pris concernent plus les enfants (57 %) que les adultes (43 %) et, majoritairement, toutes les déficiences.

Figure 9 : Répartition par public des engagements « Activation des réponses » au 31 décembre 2021



Les montants consommés et les prévisions

Au 31 décembre 2021, 11,09 millions d'euros sont consommés, soit 33 % des crédits notifiés.

		Réalisation au 31/12/2021			Prévision au 31/12/2026		
		Équipe terr. M€	Activation réponses besoins M€	Soutien à l'autodétermination M€	Équipe terr. M€	Activation réponses besoins M€	Soutien à l'autodétermination M€
Adultes	Dépistage	-	0,00	-	-	0,44	-
	Établissement	-	1,48	-	-	4,37	-
	Service	-	1,08	-	-	1,26	-
	Total Adultes	-	2,55	-	-	6,07	-
Enfants	Dépistage	-	0,00	-	-	0,00	-
	Établissement	-	0,68	-	-	2,59	-
	Service	-	2,55	-	-	5,09	-
	Total Enfants	-	3,23	-	-	7,69	-
Total général		5,30	5,78	0	15,13	13,75	4,87
Taux de consommation		35 %	42 %	0 %	100 %	99 %	97 %

Au 31 décembre 2026, l'ensemble des crédits relatifs à la mise en place des équipes territoriales devraient être consommés (97 équipes au total), le taux de consommation de l'enveloppe relative aux réponses sera de 99 %, et celui de l'enveloppe devant soutenir l'autodétermination de 97 %.

École inclusive

Les places et les montants notifiés

Dans la continuité de la loi du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance⁶ visant notamment à offrir une scolarisation inclusive et adaptée à tous les enfants en situation de handicap, **30,6 millions d'euros** ont été délégués afin de déployer au moins une équipe mobile d'appui médico-social pour la scolarisation (EMAS) des enfants en situation de handicap par département, soit un objectif de 101 EMAS. À ceci s'ajoutent **28 millions d'euros** délégués en 2021 afin de développer un panel de solution dans le milieu dit ordinaire.

Les montants engagés

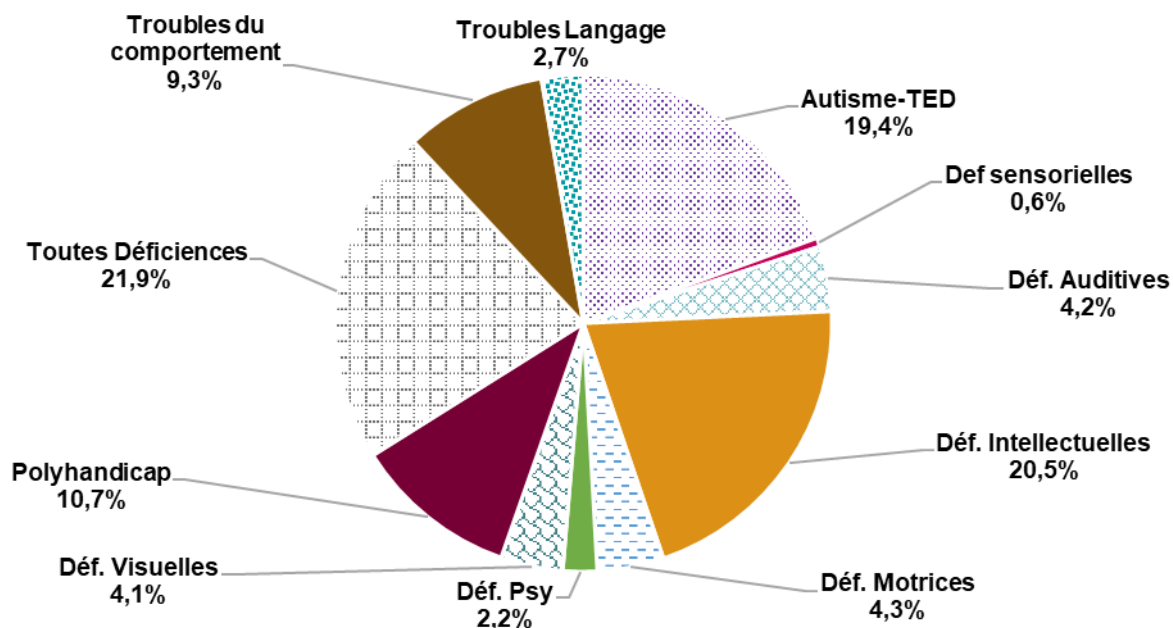
Au 31 décembre 2021, 33,82 millions d'euros sont engagés, soit 58 % des crédits notifiés.

	Crédits engagés EMAS M€	Crédits engagés Solutions soutenant la scolarisation M€
Dépistage	0,30	0,00
Établissement	4,52	2,14
Service	17,91	8,94
Total général	22,73	11,08
Taux d'engagement	74 %	40 %

Fin 2021, 325 EMAS sont autorisées, majoritairement portées par des services, et les solutions déployées pour soutenir l'école inclusive sont destinées à un public concerné par l'autisme, la déficience intellectuelle, ou sont généralistes.

⁶ Loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance.

**Figure 10 : Répartition par public des engagements « école inclusive »
au 31 décembre 2021**



Les montants consommés et les prévisions

Au 31 décembre 2020, 65 % des crédits sont consommés avec le déploiement de 100 EMAS seulement.

	Réalisation au 31/12/2021		Prévision au 31/12/2026	
	EMAS M€	Solutions soutenant la scolarisation M€	EMAS M€	Solutions soutenant la scolarisation M€
Dépistage	0,30	0,00	0,30	0,12
Établissement	4,52	2,14	5,01	3,43
Service	17,79	7,80	24,93	24,40
Total général	22,62	9,94	30,24	27,95
Taux d'engagement	74 %	36 %	99 %	100 %

À l'horizon 2026, la totalité des crédits seraient consommés, et plus de 400 EMAS seraient comptabilisées. Les solutions développées sur l'enveloppe globale destinée aux solutions soutenant la scolarisation seront majoritairement tout public (65 % des projets).

Stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance

Les montants notifiés

Pour répondre aux problématiques croisées du champ de la protection de l'enfance et du handicap et dans le cadre de la mise en place de 68 contrats locaux tripartites préfet/ARS/départements, **34 millions d'euros** ont été délégués aux ARS pour développer des dispositifs d'intervention souples, portés par des ESMS et adaptés aux besoins des enfants et des jeunes qui relèvent simultanément d'un accompagnement au titre du handicap et de l'aide sociale à l'enfance (ASE), dans le respect des compétences de chaque acteur.

Les montants engagés

Au 31 décembre 2021, 10,9 millions d'euros sont engagés, soit 28 % des crédits notifiés.

	Crédits engagés (M€)
Dépistage	0,45
Établissement	3,13
Service	7,32
Total général	10,90
Taux d'engagement	28 %

Les projets autorisés sont majoritairement portés par des ESMS exerçant leurs fonctions usuelles en milieu ordinaire (67 %). Par ailleurs, 83 % des projets concernent toutes les déficiences.

Les places installées, les montants consommés et les prévisions

Au 31 décembre 2021, 10,87 millions d'euros sont engagés, soit 28 % des crédits notifiés.

		Réalisation au 31 décembre 2021	Prévision au 31 décembre 2026
		Crédits consommés (M€)	Crédits consommés (M€)
Adultes	Dépistage	0,00	0,00
	Établissement	0,00	0,20
	Service	0,00	0,00
	Total Adultes	0,00	0,20
Enfants	Dépistage	0,45	0,45
	Établissement	3,10	13,09
	Service	7,32	20,07
	Total Enfants	10,87	33,60
Total général		10,87	33,80
Taux de consommation		28 %	87 %

Au 31 décembre 2026, 87 % des crédits devraient être consommés pour des projets qui seront portés majoritairement par des ESMS exerçant en milieu ordinaire (60 %).

Stratégie déconfinement

Les montants notifiés

Pour permettre de construire les réponses au plus près des besoins des personnes et de les adapter aux situations des territoires, **75 millions d'euros** ont été délégués pour renforcer en priorité le soutien à domicile, l'accompagnement scolaire et les solutions de répit.

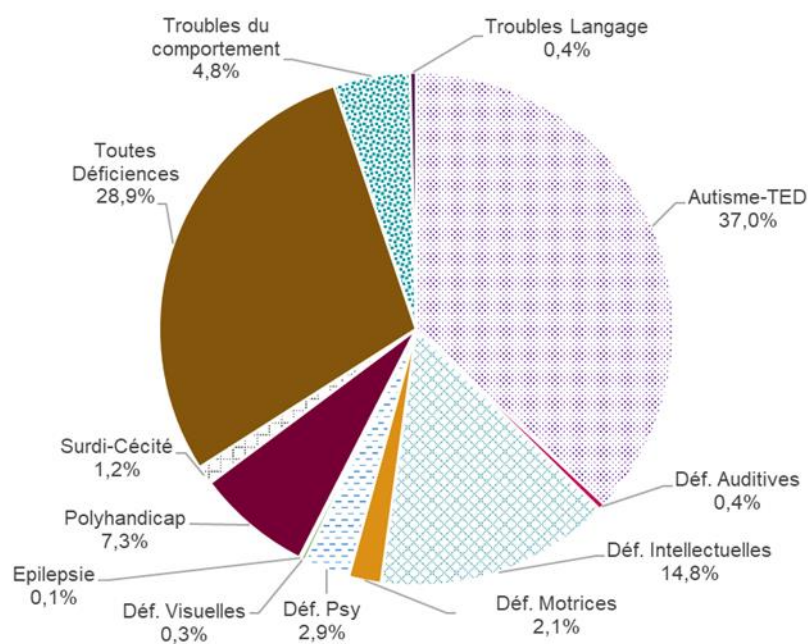
Les montants engagés

Au 31 décembre 2021, 41,33 millions d'euros sont engagés, soit 55 % des crédits notifiés.

		Stratégie déconfinement (M€)
Adultes	Établissement	3,37
	Milieu ordinaire	2,09
	Total Adultes	5,46
Enfants	Dépistage	0,38
	Établissement	7,71
	Milieu ordinaire	27,78
	Total Enfants	35,87
Total général		41,33
Taux d'engagement		55 %

Les projets autorisés concernent majoritairement les enfants (87 % des crédits engagés). Par ailleurs, près d'un tiers des projets concernent le champ de l'autisme.

Figure 11 : Répartition par public des engagements Stratégie déconfinement au 31 décembre 2021



Les montants consommés et les prévisions

Au 31 décembre 2021, 40,52 millions d'euros sont consommés, soit 54 % des crédits notifiés.

		Au 31 décembre 2021	Au 31 décembre 2026
		Crédits consommés (M€)	Crédits consommés (M€)
Adultes	Établissement	3,07	11,94
	Service	1,74	8,27
	Total Adultes	4,81	20,21
Enfants	Dépistage	0,37	0,60
	Établissement	7,64	15,34
	Service	27,70	38,67
	Total Enfants	35,71	54,61
Total général		40,52	74,81
Taux de consommation		54 %	100 %

À l'horizon 2026, la quasi-totalité des crédits serait consommée avec un taux de consommation s'élevant à 99,8 %. Le public « enfants » restera majoritaire en mobilisant 73 % des crédits consommés.

Annexe 2 – Bilan des plans nationaux dans le champ des personnes âgées

Plan Solidarité grand âge

Les places et les montants notifiés

À la suite de la canicule de l'été 2003 et des mesures déjà annoncées, le plan Solidarité grand âge (PSGA) avait pour objectif de permettre l'installation de places d'ESMS afin de répondre aux besoins d'équipement à destination des personnes âgées sur les territoires. Il s'agissait de poursuivre l'effort de création de places et d'encadrement précédemment initié tout en développant l'offre de SSIAD, de structures d'accueil de jour (AJ) et d'hébergement temporaire (HT) pour offrir des solutions de répit aux aidants.

Entre 2007 et 2012, la CNSA a notifié des crédits issus du plan Solidarité grand âge aux ARS pour un total de **858,4 millions d'euros (comprenant les mesures liées au plan de relance pour un montant de 38,9 millions d'euros)**. Ces crédits devaient permettre la création globale de **86 595 places** en faveur des personnes âgées et de leurs aidants familiaux ou proches aidants. Il s'agissait ainsi d'assurer la continuité entre l'offre à domicile et en établissement.

Crédits notifiés en places (en nombre) et en montants (en M€) au titre du PSGA (+ plan de relance)

	En places (nombre)	En montants (M€)
Accueil de jour	10 689	112,4
Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) ⁷	45 278	420,6
Hébergement temporaire	6 473	69,7
SSIAD	24 155	255,7
Total général	86 595	858,4

Les places autorisées et les montants engagés

Au 31 décembre 2021, 81 229⁸ places d'ESMS ont été autorisées sur le territoire national *via* des crédits issus du plan national PSGA aux ARS pour le secteur des personnes âgées dans le champ médico-social.

Ces places autorisées représentent un volume financier d'un montant de 822,19 millions d'euros de crédits engagés par les ARS.

On constate donc un taux d'autorisation de 93,8 % et un taux d'engagement de 95,8 %.

⁷ Ici EHPAD est équivalent à hébergement permanent (HP).

⁸ Le nombre de places en ESMS et les montants semblent légèrement inférieurs à ceux de fin 2020. Les travaux sur SEPPIA se sont poursuivis, ce qui explique ces chiffres.

De plus, parmi ces crédits engagés fin 2021, **67,2 % l'ont été pour de l'offre en établissement** (correspondant à 552,6 millions d'euros et à 56 184 places) et **32,8 % l'ont été pour de l'offre en service** (correspondant à 269,6 millions d'euros et à 25 045 places).

Répartition des crédits engagés par thématique en places (en nombre) et en montants (en M€), issus du PSGA

	En places (nombre)	%	En montants (€)	%
Établissement	56 184	69,2 %	552 593 443	67,2 %
Service	25 045	30,8 %	269 604 294	32,8 %
Total général	81 229	100,0 %	822 197 737	100,0 %

Parmi l'offre en établissement, 51,8 % des crédits engagés (soit 426,2 millions d'euros) issus du PSGA ont été dédiés à l'installation de 44 318 places en hébergement permanent (HP), soit 54,56 % sur le territoire national.

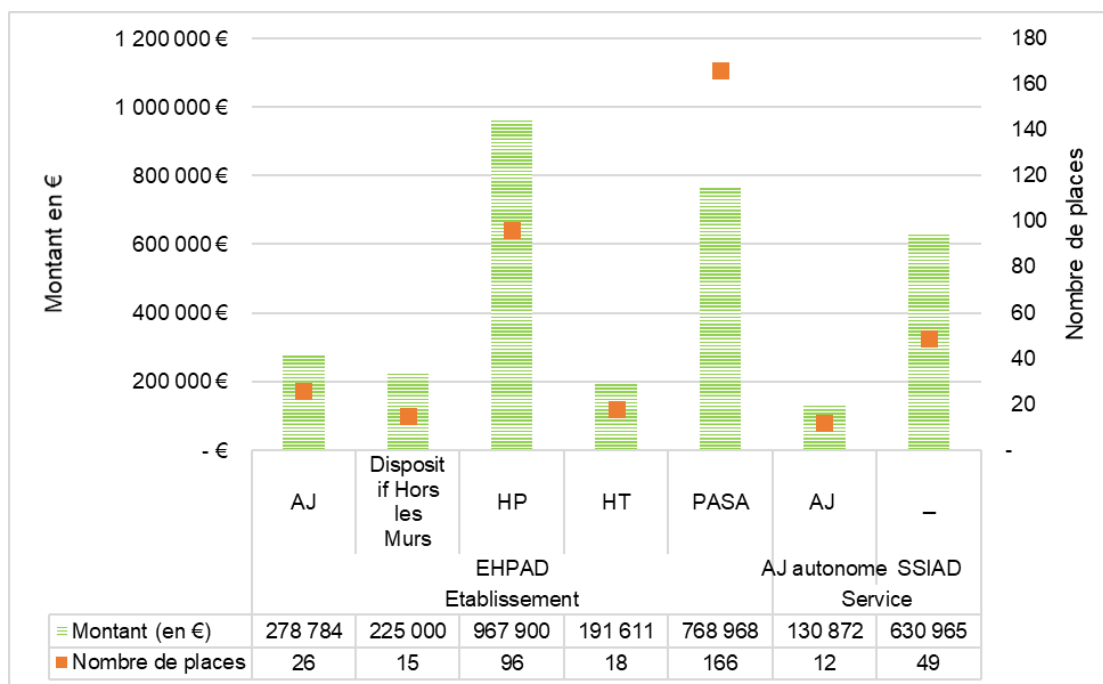
L'offre en service développée fin 2021 via les crédits PSGA est constituée principalement de places autorisées en services polyvalents d'aide et de soins à domicile (SPASAD) et en SSIAD. Elle a représenté un montant engagé de 252,2 millions d'euros issus du PSGA pour 23 424 places.

Pour la seule année 2021, 382 places d'ESMS ont été autorisées (dont 166 places de pôles d'activités et de soins adaptés – PASA, autorisées pour 768 968 euros) et 3,19 millions d'euros ont été engagés par les ARS.

Répartition des crédits issus du PSGA par catégorie de structure et par mode de fonctionnement, en montants et en places

Thématique	Catégorie structure	Mode de fonctionnement	Montant (en €)	% Montant	Nombre de places	% Places
Établissement	EHPAD	AJ	278 784	8,73 %	26	6,81 %
		Dispositif Hors les murs	225 000	7,04 %	15	3,93 %
		HP	967 900	30,30 %	96	25,13 %
		HT	191 611	6,00 %	18	4,71 %
		PASA	768 968	24,07 %	166	43,46 %
Service	AJ autonome	AJ Autonome	130 872	4,10 %	12	3,14 %
	SSIAD	SSIAD	630 965	19,75 %	49	12,83 %
Total général			3 194 099	100,00 %	382	100,00 %

Figure 12 : Répartition en montants engagés (en €) et en places autorisées par dispositif



Les places installées, les montants consommés et les prévisions à 2026

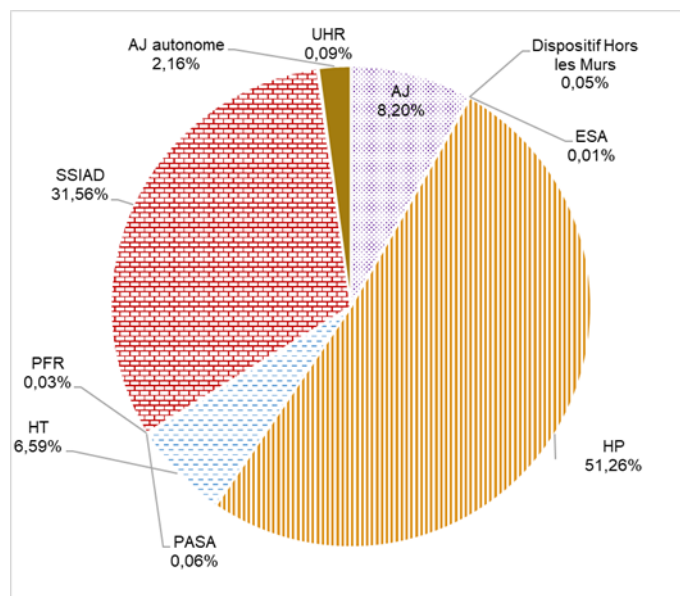
Fin 2021, le montant total consommé par les ARS au titre du PSGA est de 796,3 millions d'euros **pour l'installation de 78 780 places d'ESMS**, soit un taux de consommation de 92,8 %.

L'offre en hébergement permanent représente 51,3 % des crédits consommés PSGA (soit 488,2 millions d'euros) et 54,1 % des places installées (soit 42 630 places).

Pour l'année 2021, 8,7 millions d'euros des crédits PSGA ont été consommés pour l'installation de 758 places d'ESMS.

La répartition de ces crédits PSGA par mode de fonctionnement pour 2021 est visible sur le schéma ci-dessous.

Figure 13 : Répartition des taux de consommation des crédits PSGA par mode de fonctionnement en 2021



De 2022 à 2026, les prévisions d'installation de places représentent un montant de 56,3 millions d'euros. Ces crédits permettront l'installation de 4 705 places d'ESMS.

Ainsi, la consommation prévisionnelle serait fin 2026 de 852,7 millions d'euros (soit 99,3 % des crédits notifiés PSGA+ plan de relance) et de 83 485 places (soit 96,4 % des places notifiées PSGA + plan de relance).

Plan national Alzheimer

Les places et les montants notifiés

En 2008, un plan national Alzheimer (PNA), dédié aux personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer et de maladies apparentées, a permis de notifier aux ARS **près de 239,1 millions d'euros afin de créer 6 648 places d'équipes spécialisées Alzheimer (ESA) et d'unités d'hébergement renforcées (UHR)** ainsi que des PASA et des plateformes d'accompagnement et de répit (PFR).

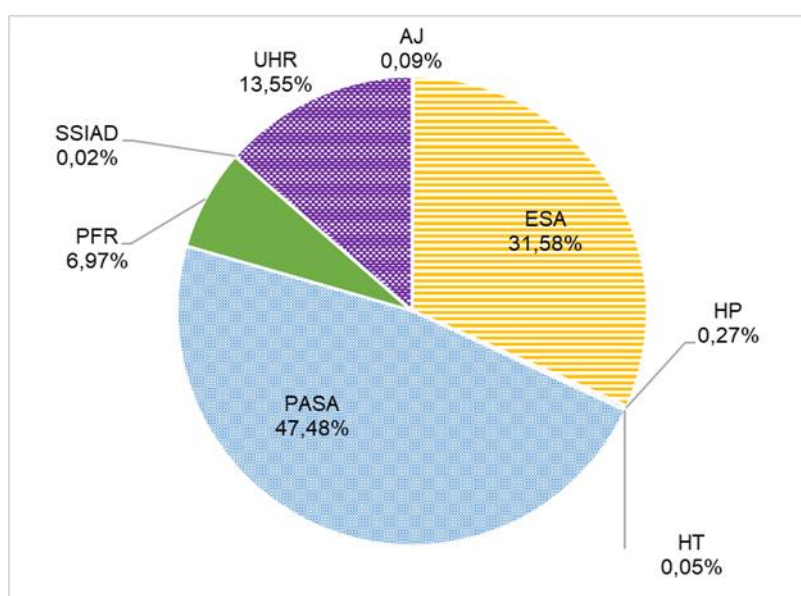
Crédits notifiés en places (en nombre) et en montants (en M€) au titre du PNA

	En places (nombre)	En montants (en M€)
ESA	4 988	74,9
PASA	-	114,3
PFR	-	15,0
UHR	1 660	34,9
Total général	6 648	239,1

Les places autorisées et les montants engagés

Au 31 décembre 2021, les ARS ont engagé un montant de **238,8 millions d'euros pour 10 157 places d'ESMS**. Au regard des crédits notifiés, 99,9 % des crédits ont été engagés pour des modes de fonctionnement diversifiés, décrits dans le schéma ci-dessous.

Figure 14 : Taux d'engagement au 31 décembre 2021 des crédits PNA par mode de fonctionnement



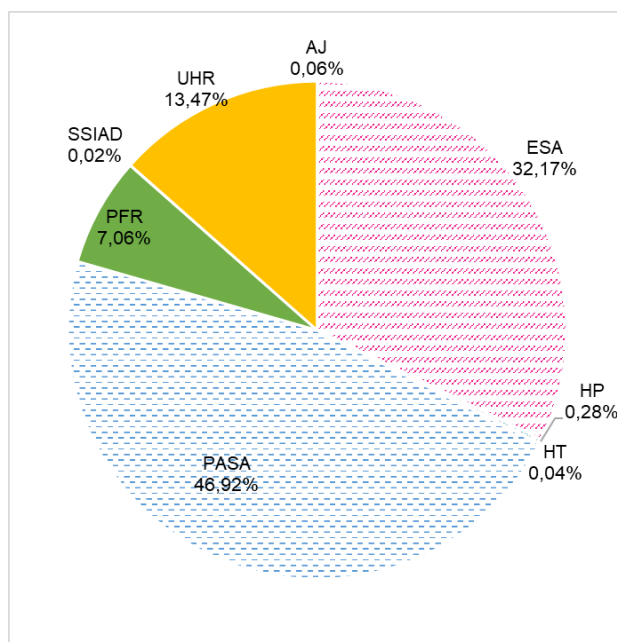
Pour la seule année 2021, le montant engagé est de 277 725 euros pour de l'offre en PASA et une PFR, à destination des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou apparentée.

Les places installées, les montants consommés et les prévisions à 2025

Au 31 décembre 2021, les ARS ont installé **9 512 places pour un montant de 234,5 millions d'euros de crédits issus du PNA**. Les installations se poursuivent afin d'atteindre la consommation des montants notifiés par le PNA.

En effet, on observe un taux de consommation de 98,1 %.

Figure 15 : Taux de consommation au 31 décembre 2021 des crédits PNA par mode de fonctionnement



Pour la seule année 2021, 1,4 million d'euros ont été consommés afin d'installer 181 places d'accueil de jour, de PASA, d'UHR et une PFR.

De plus, concernant les crédits reçus par le PNA, les prévisions d'installation entre 2022 et 2026 montrent que les ARS consommeront un montant de 6,7 millions d'euros afin d'installer 984 places, dont 11 places d'accueil de jour, 1 place d'ESA, 2 places d'hébergement temporaire, 910 places de PASA et 59 places d'UHR.

Le taux de consommation prévisionnelle est de 100 % à 2025 (soit 241,2 millions d'euros de consommation prévisionnelle à 2026)⁹.

⁹ Ce montant prend en compte le choix d'une ARS de financer de l'offre Alzheimer au-delà de l'enveloppe allouée par transfert d'enveloppe avec le plan PSGA, accordé par le niveau national au regard des spécificités de son territoire.

Le plan Maladies neurodégénératives

Les places et les montants notifiés

Dans le cadre du plan Maladies neurodégénératives (PMND), 49,4 millions d'euros ont été délégués aux ARS en plusieurs étapes.

La circulaire du 7 septembre 2015 a permis son lancement opérationnel, grâce à la mobilisation des agences régionales de santé et à la délégation d'une première partie des autorisations d'engagement des crédits dédiés à la mise en œuvre de différentes mesures pour un montant de 38,9 millions d'euros.

À la suite des besoins exprimés par les ARS à l'équipe du PMND, les enveloppes nationales ont été abondées par deux vagues de crédits de paiement supplémentaires, en 2016 et en 2018.

Répartition des places notifiées (en nombre) et crédits consommés (en M€) PMND

	Places (nombre)	Montant (en M€)
ESA	740	11,1
PASA	-	1,6
PFR	-	6,5
UHR	1 680	30,1
Total général	2 420	49,3

Les places autorisées et les montants engagés

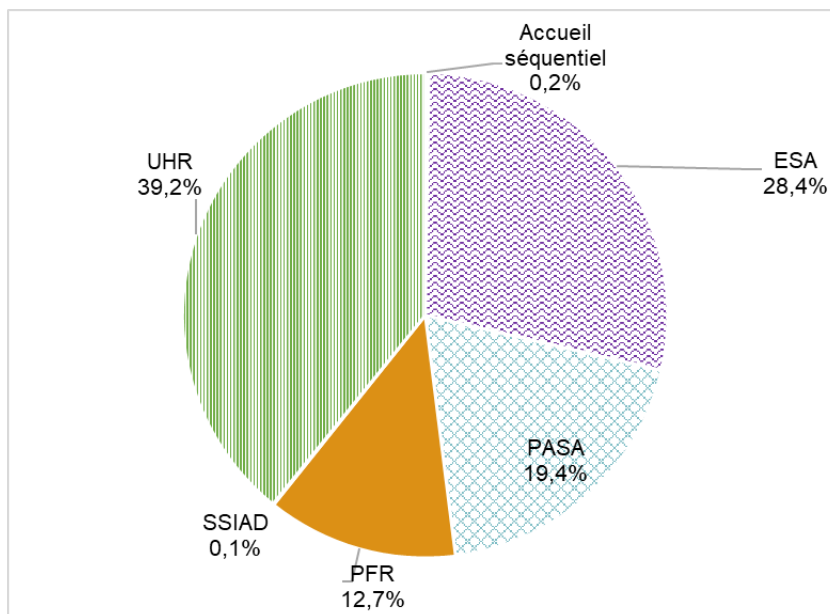
Fin 2021, les ARS ont engagé 43,05 millions d'euros afin de développer une offre diversifiée comprenant notamment 2 578 places (ESA, accueil séquentiel, PFR, PASA, UHR et SSIAD). Ceci représente un taux d'engagement de 87,2 % des crédits issus du PMND sur le territoire national.

En 2021, 1,4 million d'euros ont été engagés pour 95 places, dont 50 en ESA, 28 en PASA, 3 en SSIAD et 14 en UHR.

Les places installées, les montants consommés et les prévisions à 2026

Au 31 décembre 2021, les ARS ont installé des places pour un montant de 40,4 millions d'euros, soit 81,9 % des crédits notifiés au titre du PMND alors que ce pourcentage était de 78 % en 2020. Les ARS ont installé 2 420 places d'ESA et d'UHR fin 2021.

Figure 16 : Taux de consommation PMND par mode de fonctionnement fin 2021



Pour la seule année 2021, les ARS ont consommé 2,18 millions d'euros et ont installé 176 places, dont 64 places d'ESA, 82 places de PASA, 3 places en SSIAD, 27 places d'UHR et une PFR.

Les prévisions d'installation sur le PMND, entre 2022 et 2026, s'élèvent à 8,4 millions d'euros.

Au regard des crédits consommés fin 2021 et des consommations prévisionnelles entre 2022 et 2026, on observe une sous-programmation de près de 0,6 million d'euros.

Conclusion

Fin 2021, sur l'ensemble des plans dédiés aux personnes âgées¹⁰, on observe un taux d'engagement de 96,3 % (soit 1 104 079 564 euros de crédits engagés) et un taux de consommation de 93,4 % (soit 1 071 224 292 euros de crédits consommés).

Figure 17 : Synthèse de l'engagement¹¹ des crédits des plans « personnes âgées » sur le territoire national fin 2021

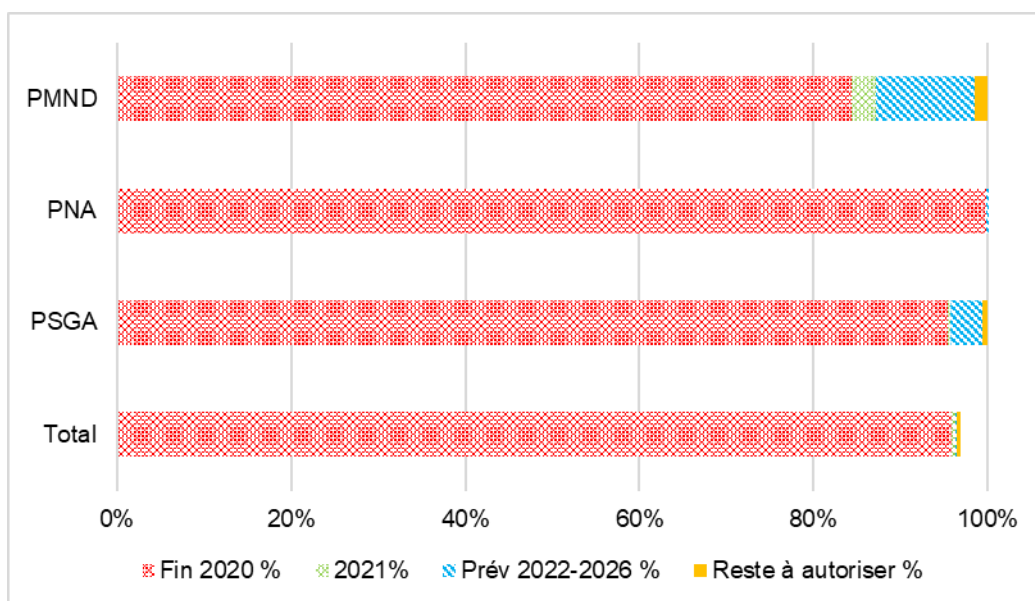
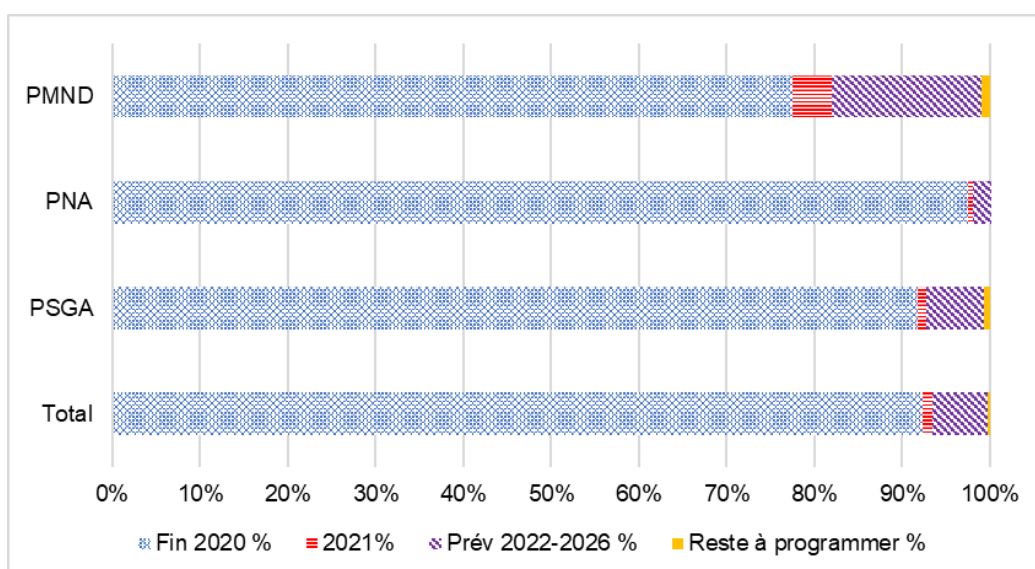


Figure 18 : Synthèse de la consommation des crédits des plans « personnes âgées » sur le territoire national fin 2021



¹⁰ Hors stratégie Agir pour les aidants, décrite dans l'annexe 3.

¹¹ SEPIIA reste à modifier par une ARS, ce qui a pour effet un taux d'engagement plus bas que le taux de consommation.

Annexe 3 – Bilan de la stratégie Agir pour les aidants PA-PH

Bilan de la stratégie agir pour les aidants dans le champ des personnes âgées

Les places et les montants notifiés

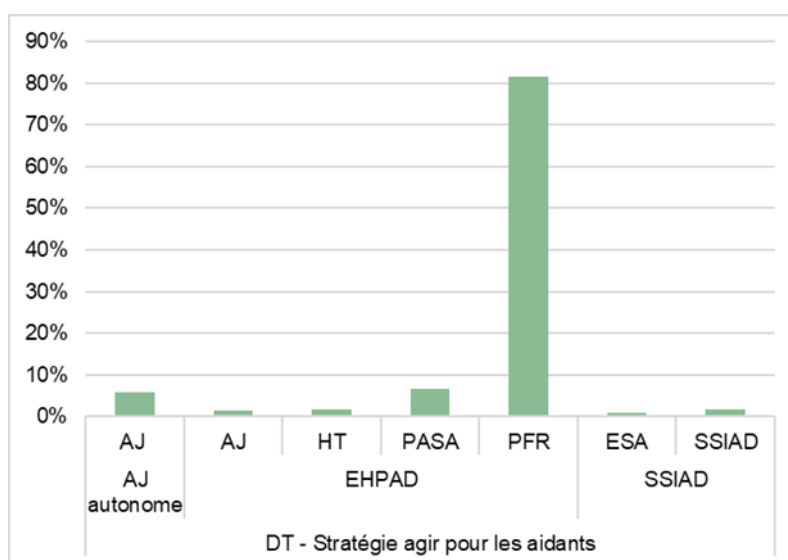
Dans le cadre de la stratégie Agir pour les aidants, l'autorisation d'engagement de 2020 a été portée à 40 millions d'euros dans le champ des personnes âgées.

Les places autorisées et les montants engagés

Au 31 décembre 2021, 9,11 millions d'euros ont été engagés au titre de la stratégie Agir pour les aidants, qui ont permis l'autorisation d'une offre en accueil de jour autonome (524 557 euros pour 12 places autorisées), en EHPAD (8,35 millions d'euros, dont 28 places autorisées en accueil de jour et en hébergement temporaire ainsi que de l'offre en PASA et PFR) et en SSIAD (240 000 euros) sur le territoire national.

Pour la seule année 2021, 5,36 millions d'euros ont été engagés pour autoriser 26 places en accueil de jour, hébergement temporaire et ESA.

Figure 19 : Taux d'engagement des crédits de la stratégie Agir pour les aidants pour 2021

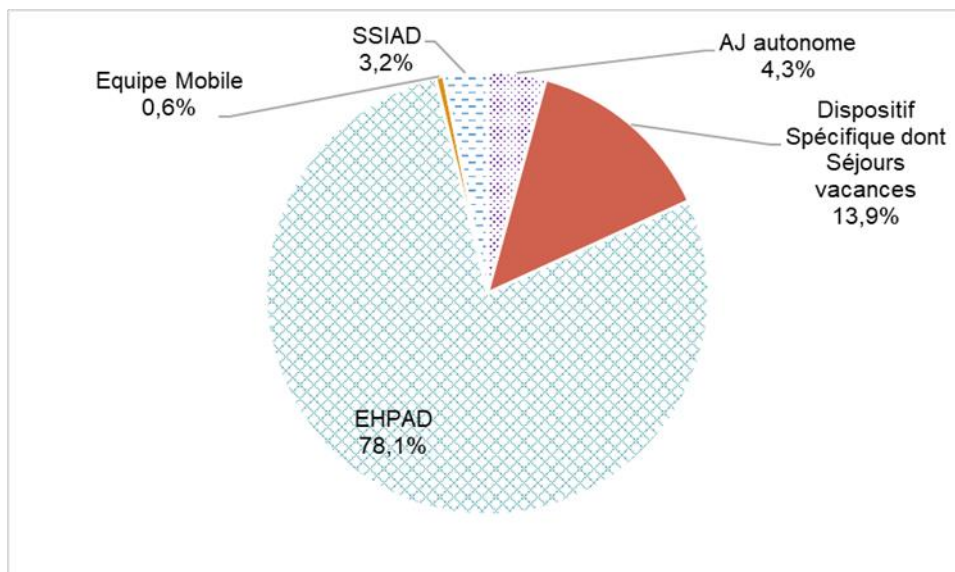


Les places installées, les montants consommés et les prévisions à 2026

Au 31 décembre 2021, 8,03 millions d'euros ont été consommés sur le territoire national afin d'installer 13 places d'accueil de jour autonome, 13 places en accueil de jour et en hébergement temporaire (5,01 millions d'euros consommés pour la seule année 2021), de l'offre en PASA et PFR en EHPAD et 1 place en SSIAD.

Les prévisions à 2026 sont de 23,77 millions d'euros au titre de la stratégie Agir pour les aidants afin de financer une palette de dispositifs (accueil de jour, ESA, hébergement temporaire, PFR et séjours vacances).

Figure 20 : Prévisions à 2026 en % par catégorie de structure et dispositif



Bilan de la stratégie Agir pour les aidants dans le champ des personnes en situation de handicap

Les places et les montants notifiés

Dans le cadre de la stratégie Agir pour les aidants, l'autorisation d'engagement de 2020 a été portée à 10 millions d'euros¹² dans le champ des personnes en situation de handicap.

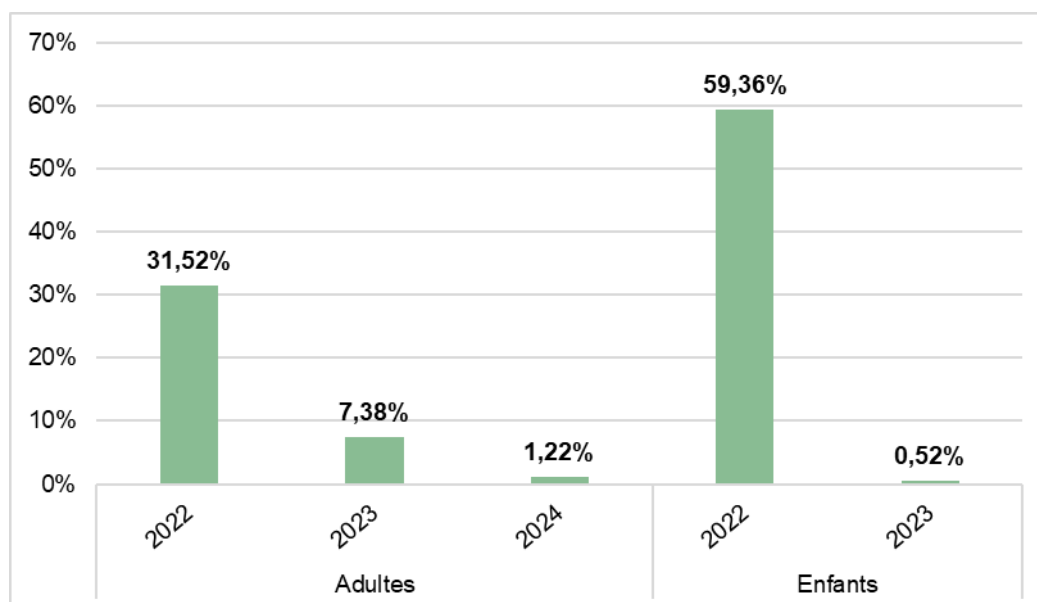
Les places autorisées et installées, les montants engagés et consommés puis les prévisions

Au 31 décembre 2021, 855 504 euros ont été engagés et consommés au titre de cette stratégie pour les personnes en situation de handicap. Sur cette enveloppe, 277 276 euros ont été fléchés vers le champ « enfants » (dont 75,9 % pour de l'offre institutionnelle) et 524 557 euros pour les adultes (près de 100 % pour de l'offre institutionnelle).

Pour la seule année 2021, 471 469 euros ont été consommés sur les crédits de cette stratégie dans le champ des personnes en situation de handicap.

À l'horizon 2026, les ARS ont prévu de consommer un montant de 9,03 millions d'euros, dont 40,1 % (soit 3,62 millions d'euros) pour les adultes et 59,9 % pour les enfants (soit 5,41 millions d'euros).

Figure 21 : Répartition par année et par catégorie de public des crédits à consommer



¹² Hors 2,55 millions d'euros de la SNA sur le répit.